

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00275

PROGRAMME LEADER TERRITOIRE LOIRE 2023/2027 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D20230027510

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

PROGRAMME LEADER TERRITOIRE LOIRE 2023/2027 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Par délibération du 15 décembre 2022, Saint-Etienne Métropole a approuvé la candidature du territoire Loire au programme européen de développement rural (LEADER) pour la programmation 2023-2027 et s'est engagé à coopérer à son bon fonctionnement.

La candidature Leader Loire 2023-2027 ayant été retenue, il s'agit maintenant de valider les modalités budgétaires, de gouvernance et de pilotage de ce programme.

Pour rappel, le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une initiative de l'Union Européenne, destinée à soutenir des actions innovantes de développement rural autour d'une stratégie de territoire, reposant sur un partenariat public privé, formalisée et animée par un groupe d'action locale (GAL).

Le territoire retenu pour le programme LEADER « Loire » compte 283 communes, 384 565 habitants et s'étend sur 4 278 km². Il comprend :

- Loire Forez agglomération ;
- La communauté de communes de Forez-Est ;
- Roannais Agglomération ;
- Charlieu-Belmont Communauté ;
- La communauté de communes du Pays d'Urfé ;
- La communauté de communes des Vals d'Aix et Isable ;
- La communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône ;
- Le syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du Pilat ;
- La communauté de communes des Monts du Pilat ;
- La communauté de communes du Pilat Rhodanien ;
- 9 communes de Saint-Etienne Métropole incluses dans le périmètre du PNR du Pilat (Châteauneuf, Doizieux, Farnay, La Terrasse-sur-Dorlay, La Valla-en-Gier, Pavezin, Rochetaillée (Saint-Etienne), Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Paul-en-Jarez) ;
- 11 communes de Vienne Condrieu Agglomération incluses dans le périmètre du PNR du Pilat (Ampuis, Condrieu, Echaldas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Sainte-Colombe, Saint-Romain-en-Gal, Trèves, Tupin-et-Semons).

La stratégie locale de développement du programme LEADER Loire a pour enjeu de favoriser la transition des systèmes ruraux ligériens vers la sobriété pour améliorer les conditions de vie des habitants :

- rendre l'économie rurale plus résiliente en soutenant les activités durables à fort ancrage local,
- faire du tourisme une activité créatrice de valeur, durable et accessible,

- préserver et dynamiser un maillage de centres-bourgs vivants, structures de la ruralité.

Loire Forez agglomération assure le portage du dispositif pour le compte du Groupe d'action locale (GAL), avec les moyens nécessaires sur la durée du programme et à l'échelle des communes engagées dans le programme et représentées par leur EPCI ou le PNR.

Au sein d'un Groupement d'action locale (GAL), le comité de programmation est chargé de mettre en œuvre la stratégie de développement. Ce comité est composé de 42 membres.

- la moitié au moins de ses membres (en nombre de voix) doit représenter le secteur privé (commerçants, agriculteurs, artisans, représentants d'entreprises ou de coopératives, le cas échéant désignés par des chambres consulaires ; des acteurs de la société civile, des citoyens, des consommateurs, des acteurs culturels, des associations ...);
- l'autre moitié est composée de membres issus des collectivités dont 4 membres pour le territoire du Pilat.

Les nouvelles règles définies par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la programmation 2023-2027 excluent toutes les communes d'une Métropole sauf celles faisant partie intégrante d'un Parc Naturel Régional. De ce fait, la Métropole n'aura pas de représentants au sein du GAL. Néanmoins, un des 4 représentants du PNR du Pilat sera issu d'une des 9 communes de Saint-Etienne Métropole incluses dans le PNR du Pilat.

Le programme d'actions s'élève à un montant prévisionnel de dépenses de 8 745 000 € :

- intervention du FEADER via LEADER :
 - o 4 067 522 €
- autres contributions publiques envisagées (Etat, Région, Département, EPCI) :
 - o 1 745 000 €

Dans le cadre de sa politique de développement local qui a pour objectif de participer au maintien d'une économie de proximité dans les villages et les centres-bourgs ruraux, une participation de Saint-Etienne Métropole est proposée. La participation de la Métropole pourrait se traduire par :

- une participation technique (à des groupes de travail dédiés) ;
- une intervention financière selon les modalités suivantes :
 - o aucune participation au dispositif d'animation ;
 - o une intervention financière ciblée sur des actions, des projets localisés sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ou ayant un impact sur son territoire, dont des projets de coopération interterritoriales.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le pilotage du programme Leader Loire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tout acte nécessaire à la bonne mise en œuvre du programme LEADER Loire 2023-2027,**

- approuve la participation financière au programme d'actions d'un montant d'intervention de l'ordre de 30 000 € par an (dont 12 000 €/an en investissement et 18 000 €/an en fonctionnement) sur la période 2023-2027 ;
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Développement local – destination LEADE – de l'exercice 2023 ;
- la dépense correspondante – destination LEADE – sera imputée à l'opération Leader du budget développement local de l'exercice 2023.

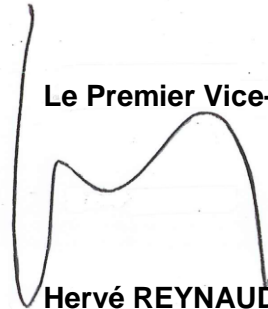
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD